

CONNECTEZ-VOUS !

genera.tv

La Chaîne du développement
durable en Rhône-Alpes
www.geneera.tv

n° 33 - juin 2009

RHONALPENERGIE *Environnement*

La lettre

DOSSIER

Energies renouvelables et agriculture

L'agriculture occupe environ 40% du territoire rhônalpin. Son poids économique est modeste avec des structures petites et un niveau de compétitivité peu élevé. Avec environ 50 000 exploitations, sa part dans l'emploi représente près de 2,8% des actifs. Elle est également la plus diversifiée de France. Composée d'un tiers de produits de qualité marqués (AOC- Label Rouge, Biologique...), l'agriculture rhônalpine est aussi une des plus actives dans la réponse aux sollicitations environnementales des collectivités et un maillon essentiel de l'attractivité de la région.

Sa consommation énergétique finale, de 1,4% du total en Rhône-Alpes, est minoritaire ; cependant l'émergence des énergies renouvelables lui confère une place particulière.

L'agriculteur d'aujourd'hui s'interroge sur sa vocation à l'autonomie énergétique ou à la vente d'énergie. Celle-ci peut être vue en concurrence avec la production alimentaire, entraînant dans la société des interrogations légitimes.

La grande expérience de la vente directe, de la valorisation des produits, du travail en coopérative, de l'innovation pour survivre dans des conditions d'exploitation souvent difficiles (50% du domaine agricole est en zone de montagne), sont des atouts importants pour développer des projets dans le domaine de l'énergie ou s'impliquer dans ceux des collectivités locales.

Deux écueils sont à éviter dans ces relations collectivités locales-agriculteurs :

- Le premier est que la collectivité ne voit en l'agriculteur qu'un prestataire de service et ne replace pas son action dans un soutien à une diversification de l'agriculture de son territoire.

Par exemple, pour le bois énergie, le seul raisonnement économique local ne suffit pas. La collectivité doit s'impliquer avec les agriculteurs dans le montage et la structuration d'un approvisionnement local pour que tous les bénéfices économiques et territoriaux liés à la production et à la fourniture de bois énergie d'origine rurale soient réels.

Dans ce cas, la collectivité négligerait la plus value d'une agriculture de proximité, dynamique et contributrice à la qualité de l'environnement.

- Le deuxième est lié à la difficulté d'engager des relations contractuelles de long terme et à partager des outils. Les investissements structurant les filières comme la méthanisation, les réseaux de chaleur au bois ou la production d'huiles végétales pures peuvent être vus comme un acte d'aménagement du territoire supporté par la collectivité et en même temps conçu en partenariat et géré par les agriculteurs ou leur groupement. La collectivité doit donc garantir une pérennité de l'action et concilier esprit d'entreprise, prise de risque des agriculteurs et objectifs à long terme dépassant l'enjeu énergétique.

Les chambres d'agriculture, fédérations de CUMA¹, organismes de promotion, ou plus globalement encadrants agricoles ont depuis plusieurs années pris en charge ces questions d'énergies et embauché des personnes pour aider les agriculteurs à développer leur projet ou participer au montage de filière. Un groupe de travail « biomasse énergie » est ainsi animé par Coop de France Rhône-Alpes Auvergne.

La chambre d'agriculture de la Drôme, par exemple, a animé la mise en place d'un partenariat et d'une charte agroressources-énergie avec l'ensemble des collectivités publiques, les acteurs de l'énergie et de l'agriculture. Celle de l'Isère est très impliquée dans le pôle de compétitivité Tenerrdis² aux côtés des chercheurs.

¹ Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole

² Pôle de compétitivité Technologies Energies Nouvelles Energies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie

Rhône-Alpes Région

RHONALPENERGIE
Environnement

ÉDITO



Michèle Eybalin,
Conseillère régionale, présidente
de la commission environnement,
prévention des risques et parcs
naturels régionaux
Vice-présidente du Parc naturel
régional du Vercors
Administratrice de Rhônalpénergie-
environnement

Face aux enjeux du changement climatique et de l'épuisement des ressources fossiles, tous les acteurs de notre société doivent se mobiliser. Les agriculteurs sont les premiers concernés par le changement climatique : ils doivent adapter leurs productions au nouveau climat, aux cours du pétrole ou des matières premières et devront répondre à des demandes de relocalisation des productions et des circuits de commercialisation.

Conscients de l'impact de l'énergie dans leurs charges, certains ont déjà intégré une démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, souvent avec l'aide régionale et particulièrement dans les territoires des Parcs Naturels Régionaux. Cependant, la consommation d'énergie est souvent cachée : dans les engrais, dans l'achat de protéines, dans le mode d'élevage... Nous accompagnons les agriculteurs dans une nouvelle approche de leurs productions avec le développement de l'agriculture biologique et l'orientation de leurs élevages vers plus d'autonomie, énergétique et alimentaire ; cette dynamique a été lancée en début d'année accompagnée de nouveaux outils techniques et financiers.

Maîtres d'une part importante du foncier rural et péri-urbain, les agriculteurs sont des acteurs leviers du développement des énergies renouvelables. À l'instar de l'Autriche, où ils sont devenus des acteurs majeurs de l'énergie bois, les agriculteurs s'impliquent en Rhône-Alpes dans le développement du biogaz, de l'éolien, du photovoltaïque, du bois énergie... en veillant à ne pas aller à l'encontre de la fonction de production alimentaire des terres agricoles et à rester vigilants sur la reprise d'exploitations par les jeunes.

Cela doit se faire par des partenariats entre acteurs du monde agricole et du développement rural, collectivités locales, Région, Ademe... en profitant de la fonction de centre de ressources et des réseaux de Rhônalpénergie-Environnement.

Photovoltaïque en milieu agricole : une filière en plein essor



Le photovoltaïque en milieu agricole connaît un essor important depuis la révision, en 2006, du tarif d'achat de l'électricité produite. Les exploitations agricoles disposent en effet souvent de grandes toitures propices aux installations photovoltaïques ; si bien qu'en Rhône-Alpes, de nombreux projets commencent à voir le jour.

L'implantation du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles constitue, en soi, un moyen intéressant de développer la filière à grande échelle et de contribuer à l'atteinte des objectifs européens de 2020³. Il s'agit toutefois pour les exploitants agricoles de veiller à ce que l'installation ne gêne pas l'usage de leur bâtiment (poids des panneaux sur la charpente, orientation du bâtiment facilitant la ventilation naturelle et pas forcément la productivité des panneaux solaires, etc.) et surtout à ce que les recettes issues de la vente d'électricité soient optimisées et s'intègrent convenablement dans la fiscalité. Ce dernier point est particulièrement épineux : si la fiscalité agricole a récemment évolué pour permettre de prendre en compte progressivement la possibilité de vente d'électricité, les conditions dans lesquelles l'activité photovoltaïque est possible restent encore soumises à de nombreux seuils et autres dérogations qu'il convient de bien connaître avant de s'engager dans un projet.

Devant cet engouement du secteur agricole, les opérateurs privés ont rapidement proposé des offres aux agriculteurs, portant tant sur leurs bâtiments que sur leurs terrains. Ces propositions intègrent des montages juridiques nouveaux pour lesquels la jurisprudence manque et qui peuvent éventuellement menacer l'activité agricole. La prudence s'impose vis-à-vis de ces offres.

Le développement des centrales au sol vient en première ligne. Profitant d'une réglementation encore inexistante, certains opérateurs proposent aux exploitants agricoles des locations de terrains (parfois cultivables) à des prix bien plus élevés que leur produit d'exploitation, sur des baux qui les engagent pour de longues durées. Un décret prochain et une évolution de la loi devraient soumettre à permis de construire et à étude d'impact les projets au sol dépassant une certaine taille. Dans ces phases administratives, les collectivités se doivent d'intervenir pour estimer l'impact du projet photovoltaïque sur les enjeux agricoles et environnementaux du territoire.

Des projets sur bâtiments agricoles peuvent également susciter des montages complexes auxquels l'agriculteur devra être vigilant, telle que la construction gratuite d'un bâtiment en échange de l'exploitation de la toiture photovoltaïque.

Ces bâtiments peuvent également être le support d'innovations technologiques. Dans la Loire, par exemple, Rhônalpénergie-Environnement a suivi un projet de couplage centrale photovoltaïque/séchage solaire qui devrait voir le jour à l'automne 2009, premier du genre en France à permettre une telle optimisation énergétique.

Méthanisation agricole : une première en Rhône-Alpes

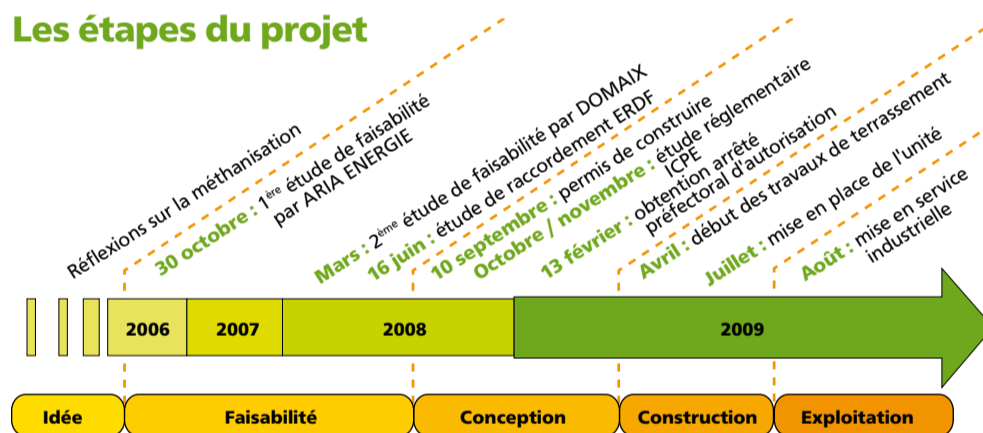
La méthanisation est un processus de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène. Cette transformation s'opère en milieu fermé et permet la production simultanée d'un biogaz et d'un digestat. Dans une exploitation agricole, la méthanisation permet de concilier la gestion des sous-produits, la maîtrise du retour au sol, l'autonomie énergétique, la diversification des sources de revenus et idéalement, le développement de l'économie locale. Le bilan gaz à effet de serre est ainsi très favorable grâce à la valorisation de gisement de matière organique de proximité et à la production locale d'énergie.

Le GAEC des Châtelets, situé à Gruffy (74), a souhaité développer une unité de méthanisation afin de créer une source de revenu supplémentaire, sans augmenter la surface agricole (165 ha) ou le cheptel (170 bovins). Cette exploitation a des besoins en énergie thermique pour la salle de traite, le séchage de fourrages et les habitations des agriculteurs. Plusieurs maisons sont à proximité du bâtiment d'élevage et peuvent être reliées à un réseau de chaleur renouvelable.

L'unité, dont la mise en service est prévue en 2009, sera constituée d'un digesteur en acier **(1)**, avec chauffage et agitateur, d'une trémie d'alimentation **(2)**, d'un module de cogénération **(3)**, d'un séparateur de phases, de deux cuves à digestat et d'une plateforme de stockage des intrants.

Le traitement des sous-produits de l'exploitation, d'industries environnantes et des déchets de l'intercommunalité, tout en assurant la distribution de chaleur via un réseau public, apporte une perspective territoriale intéressante. Un des objectifs à court terme intègre également la mise en place d'un jeune agriculteur, qui deviendra le troisième associé.

Les étapes du projet



Rhônalpénergie-Environnement accompagne les projets de méthanisation agricole à la ferme et les projets territoriaux. Sur celui du GAEC des Châtelets, l'agence régionale a apporté son expérience dans les domaines des réseaux d'énergie et a participé au montage des dossiers de subventions et à la validation des comptes d'exploitation prévisionnel afin d'assurer la pérennité du projet sur les 15 années de vente d'électricité.

Cette réalisation verra la mise en œuvre de la première unité de méthanisation agricole en Rhône-Alpes qui pourrait être suivie d'autres unités dans les prochains mois.

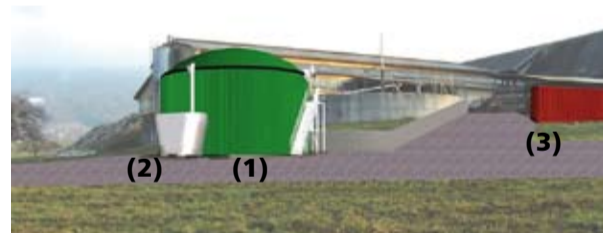
Chiffres clés

- Unité de méthanisation avec un digesteur de 675 m³
- Cogénération biogaz d'une puissance de 104 kWé
- Production attendue :
 - 860 MWh/an thermiques
 - 830 MWh/an électriques

- Efficacité énergétique globale de 70 %
- 3 200 tonnes/an de matière organique valorisées
- Investissement global : 830 k€
- Taux de subvention : environ 50 % (Région Rhône-Alpes, ADEME, Conseil général de Haute-Savoie,...)
- Economie de CO₂ : environ 420 tonnes / an

Particularités :

- **Projet de territoire**
- 7 co-substrats dont des déchets intercommunaux
- 1 réseau de chaleur 100% énergies renouvelables pour 8 usagers



Valorisation des huiles végétales pures comme biocarburant

Avec une production actuelle de l'ordre de 120 000 tonnes de graines oléagineuses, colza et tournesol, l'agriculture rhônalpine peut couvrir, en théorie, l'équivalent de la moitié de sa consommation de carburants (2% de l'ensemble des transports sur la région). Ce n'est donc pas avec l'idée de remplacer le pétrole pour tous que les agriculteurs se sont impliqués dans un programme régional mené par la FRCUMA⁴.

Rhônalpénergie-Environnement accompagne cette action sur un volet efficacité énergétique, lien avec les collectivités locales et charte de qualité.

Quatre groupes d'agriculteurs rhônalpins produisent maintenant de l'huile végétale pure par simple pression à froid des graines et alimentent une vingtaine de tracteurs transformés pour rouler à 100% à l'huile ou en alternant huile et gazoil suivant les conditions d'utilisation, ainsi que des engins d'espaces verts de la Ville de Lyon et des bennes à ordures ménagères à Romans-sur-Isère.

Filière de loin la plus efficace des agrocarburants, son potentiel restera lié en Rhône-Alpes à la place limitée des oléagineux dans la rotation des cultures, soit environ 20% des surfaces et à la capacité de valoriser les tourteaux dans l'alimentation animale sur des filières courtes requérant une traçabilité.

Rhônalpénergie-Environnement et la FRCUMA sont également engagés dans un projet européen www.2ndvegoil.eu (huiles végétales pures de 2^{ème} génération), avec le constructeur de tracteur John Deere et six autres partenaires pour améliorer encore la filtration et répondre en 2012 à des normes d'émissions européennes de plus en plus sévères tant sur les tracteurs à 100% aux HVP que sur les véhicules routiers.

Contact Rhônalpénergie-Environnement – Valérie Borroni, Dominique Jacques, Noémie Poize, Lionel Tricot

³ 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale en Europe en 2020.

⁴ Fédération régionale des CUMA de Rhône-Alpes

Publications

Bientôt disponibles auprès de Rhônalpénergie-Environnement :

- **La méthanisation, une opportunité pour nos territoires** (juillet 2009)
- **Le photovoltaïque raccordé au réseau en milieu agricole - Guide d'aide au montage de projets** (septembre 2009)

Développement durable :

les collectivités rhônalpines évaluent leurs démarches

Le cadre de référence national de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux du MEEDDAT¹ a inscrit, en 2006, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue parmi ses critères de reconnaissance. Ce référentiel national détermine le cadre théorique général d'une démarche de développement durable territorial avec un fil conducteur, des idées clés et des orientations globales qui permettent de guider les acteurs locaux dans leur réflexion.

Rhône-Alpes-Environnement, qui accompagne les collectivités depuis de nombreuses années dans la mise en place de démarches de développement durable, s'est alors intéressée au sujet de l'évaluation partagée et de l'amélioration continue de ces démarches.

En 2007, le premier constat était, qu'en Rhône-Alpes, aucune des collectivités engagées dans un Agenda 21 local n'avait intégré de critères d'évaluation. Les principales explications étaient le manque d'expérience en matière d'évaluation et de démocratie participative, la complexité de la démarche difficile à appréhender

par un non initié, l'absence de volonté politique, l'insuffisance de moyens, la confusion entre suivi, évaluation et observation. Par ailleurs, beaucoup de collectivités avaient déjà mis en place un certain nombre d'indicateurs qu'elles considéraient suffisants pour l'évaluation de leurs démarches. Or, l'unique examen de l'évolution des indicateurs ne peut en aucun cas être considéré comme une évaluation en soi.

Un groupe de travail régional a été constitué avec pour objectif de co-élaborer et d'expérimenter des méthodes d'évaluation participative reproductibles permettant d'impliquer aussi bien des élus, des techniciens que des citoyens habitant sur le territoire. Il rassemble aujourd'hui douze territoires rhônalpins déjà engagés dans une démarche d'Agenda 21 et est piloté par Rhône-Alpes-Environnement qui a signé, dans ce cadre, une convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Une formation-action a été élaborée. Elle est composée d'une formation de trois jours suivie d'un accompagnement des collectivités membres, sur le terrain, par un bureau d'études spécialisé (Argos). En amont, un questionnaire leur a été adressé pour établir un état des lieux et cibler différents manques.

Cet accompagnement personnalisé consiste en la définition de l'organisation et du pilotage des projets d'évaluation participative de la collectivité, le choix des projets à évaluer et des questions évaluatives, la constitution des ateliers d'évaluation participatifs sur la base de 3 collègues (élus, techniciens, citoyens et/ou socioprofessionnels), et la mise en place des ateliers d'évaluation participatifs sur quatre temps (bilan des actions, auditions, avis évaluatifs, recommandations). Cette expérimentation régionale comporte en plus un volet de co-élaboration d'outils communs : observatoire, tableau de bord de suivi des programmes, outils techniques (méthode de choix des champs d'évaluation...).

Deux des douze territoires ont mené à bien leur projet, un est en cours de réalisation et plusieurs sont en préparation. Ce programme donnera lieu à la rédaction d'un document de capitalisation des expériences.

Contact

Rhône-Alpes-Environnement - Peter Szerb

¹ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Découvrez les circuits du développement durable

Rhône-Alpes-Environnement a organisé le 6^{ème} itinéraire des circuits du développement durable, programme initié par la Région Rhône-Alpes et soutenu par l'ADEME en 2007, dans le département de l'Ain le 15 mai 2009.

Pris en charge en début de journée, les participants, élus et techniciens des collectivités de Rhône-Alpes, ont été accueillis à Méziat puis à Treffort-Cuisiat pour échanger et voir des réalisations d'urbanisme favorisant l'accès à tous à un logement de qualité dans le respect des principes du développement durable. Acheminés ensuite vers d'autres lieux de visite (Lycée agricole des Sardières, Ateliers d'insertion Micronov et Tremplin), porteurs et participants ont échangé pour la mise en œuvre de projets à la croisée des préoccupations économiques, sociales, environnementales et de gouvernance. **Découvrez la formule et les dossiers des participants :** www.ddrhonealpesraee.org

Efficacité énergétique et climatisation

Le projet européen Cool Region, dont Rhône-Alpes-Environnement était partenaire, s'est achevé en avril 2009. Son action portait sur l'efficacité énergétique dans la climatisation des bâtiments neufs et existants.

Le site www.coolregion.fr présente tous les résultats du projet. Vous y trouverez notamment des présentations de projets pilotes en France (maison de retraite), en Allemagne (foyer d'accueil médicalisé), Pays Bas, Bulgarie... ainsi que les recueils d'interventions des conférences organisées tout au long du projet. Un CD-ROM présentant les résultats du projet est également disponible auprès de Rhône-Alpes-Environnement.

Contact

**Rhône-Alpes-Environnement
Laurent Chanussot**

Des Agendas 21 dans les collèges isérois

La mise en place d'Agendas 21 dans les collèges est l'un des objectifs phares de l'Agenda 21 du Conseil général de l'Isère. Dès le départ, un partenariat étroit avec l'Education nationale s'est instauré afin de travailler avec les établissements sur une méthodologie et des objectifs communs. Cela se concrétise notamment avec une formation bipartite des équipes volontaires dans les collèges par des représentants de l'Education nationale sur le lien entre les actions inscrites dans l'Agenda 21 et la pédagogie et des représentants du Département sur la méthodologie. Chaque collège définit son besoin. Ainsi, c'est la question de la communication qui sera abordée au collège de Salaise sur Sanne alors que d'autres travailleront sur la structuration d'un plan d'actions ou sur le sens pédagogique des actions déjà en place. Pour le Département, il est indispensable que ces démarches abordent tant des projets touchant au bâtiment et au fonctionnement de l'établissement qu'aux enseignements, en favorisant des approches transdisciplinaires notamment.

L'expérimentation réalisée au cours de l'année scolaire 2007-2008 dans deux collèges isérois a permis d'élaborer un guide méthodologique adaptable aux besoins spécifiques de chaque établissement. Depuis la rentrée 2008, 10 nouveaux collèges se sont engagés. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé par une chargée de mission dédiée et des prestataires spécialisés.

Contact

**Conseil général de l'Isère
Delphine Bouillon-Marillier
delphine.bouillon-marillier@cg38.fr**

Grenelle II : propositions de Rhône-Alpes-Environnement

Le Grenelle Environnement, lancé en 2007 par le Gouvernement, a abouti fin 2008 à une proposition de loi de programme, dite « Grenelle I » en cours d'adoption au Parlement. Une deuxième loi dite Grenelle II est annoncée. Elle se verra plus opérationnelle : une sorte de « boîte à outils » par rapport à la première. Présenté en janvier 2009 au Conseil des ministres ce projet de loi doit être débattu très prochainement.

Suite page 4

Voyage d'étude en Bavière, au pays des énergies renouvelables

Dans le cadre du projet européen Alpenenergy, Rhône-Alpes-Environnement a organisé un voyage d'étude dans le sud de l'Allemagne, en Bavière, les 28 et 29 mai derniers. C'est la régie d'électricité d'Allgäu : AÜW, leader du projet Alpenenergy, qui a accueilli 15 participants rhônalpins : techniciens et élus de syndicats départementaux d'énergie et d'une régie d'électricité.

La régie AÜW est le plus gros fournisseur d'électricité de la région de l'Allgäu et alimente environ 94 000 clients. 25 % de l'électricité qu'elle distribue est renouvelable. Elle gère des installations de production, le raccordement de producteurs indépendants, les achats d'électricité, la distribution et la facturation des clients. Il faut savoir que le modèle allemand de production et de gestion de l'électricité est bien différent du modèle français. 830 entreprises de distribution comme celles-ci sont présentes en Allemagne (dont 270 en Bavière).

Sur le réseau de AÜW, pour satisfaire la demande (230 MW en pointe), près de 91 MW sont assurés par les différentes sources d'électricité verte : 3 000 installations photovoltaïques, 77 centrales hydroélectriques, 45 unités de méthanisation et quelques éoliennes.

Cette rencontre a montré aux participants qu'un fort taux de pénétration des énergies renouvelables sur le réseau de distribution était possible. Le voyage a également été l'occasion de visiter plusieurs installations de production d'électricité renouvelable (biogaz, photovoltaïque, éolien).



Centrale photovoltaïque au sol de Görisried sur un ancien terrain militaire

La commune de Wildpoldsried (2 600 habitants) produit 250 % de son besoin en électricité verte et vise un objectif de 400% dans 2 ans. Elle vient d'être primée au niveau fédéral comme étant, dans sa catégorie, la première ville allemande productrice en énergies renouvelables. Dans cette région de production laitière, les agriculteurs se sont mobilisés très tôt et peuvent, en ces temps de crise laitière, tirer des revenus substantiels de la production d'énergie.

A Wildpoldsried, un « énergie-culteur » nous a fait visiter son installation de biogaz alimentée essentiellement à partir de lisier et d'herbe. Cette installation fait partie d'une coopérative qui valorise la production électrique de 500 kW de biogaz et 400 kW de photovoltaïque. Une cogénération située au plus près du réseau de chaleur de la ville est alimentée par le biogaz produit sur l'exploitation grâce à un gazoduc de 3 km permettant ainsi une valorisation optimale de la chaleur.

Le village de Görisried (1 200 habitants) a investi en 2005 dans une installation photovoltaïque de 1 600 kW. Les 12 500 m² de modules, représentant un investissement de 6,5 M€, ont été installés sur un ancien terrain militaire bénéficiant ainsi d'un tarif spécifique de 41 c€/kWh. Même si la commune a emprunté la totalité des capitaux investis, cela lui permet de dégager des bénéfices et de rembourser des dettes contractées par ailleurs.

Une étude menée par la régie AÜW montre que le potentiel économiquement développable dans l'Allgäu est de 280 GWh/an d'énergie photovoltaïque et de 260 GWh/an d'énergie éolienne. L'objectif de la régie pour 2020 est atteindre 40% d'électricité renouvelable ! Cela va nécessairement lui demander des investissements dans son réseau électrique et sa gestion. Le projet Alpenenergy devrait lui apporter des réponses sur les outils à mettre en œuvre pour adapter au mieux la production à la demande sur son territoire.

Un compte-rendu du voyage d'étude sera prochainement disponible sur le site www.raee.org

Le projet européen Alpenenergy

L'objectif de ce projet est de développer les systèmes électriques virtuels. Son application vise à développer des systèmes intelligents de réseau électrique permettant d'intégrer, de gérer, d'équilibrer et de contrôler productions et consommations à l'échelle d'un territoire intégré dans le marché électrique. L'idée est de minimiser les coûts financiers et environnementaux des consommations locales à l'aide d'outils techniques ou économiques : gestion des productions décentralisées, capacités de stockage, maîtrise de la demande, compteurs intelligents...

Contact Rhône-Alpes-Environnement - Emmanuel Jeanjean

Suite de la page 3

Rhône-Alpes Environnement et le RARE avaient participé fin 2007 et en juillet 2008 aux débats sur le Grenelle Environnement, en produisant des contributions qui ont été largement diffusées, en particulier aux parlementaires en région. Le texte du projet de loi Grenelle II suscite de nouveaux commentaires, pose des questions et (peut faire) fait l'objet de propositions. Ces nouvelles propositions validées en Conseil d'administration de Rhône-Alpes Environnement le 31 mars dernier sont disponibles sur : www.raee.org/grenelle-environnement

Geneera.tv La chaîne du développement durable en Rhône-Alpes

Retrouvez chaque mois le Mag de Geneera.

Au sommaire du mois de juin :

- Faites la connaissance de Scoubidou, le nouveau cheval municipal de Mably, dans la Loire.
- Découvrez un quartier d'habitats éco-performants à Mézériat (01) : visite réalisée dans le cadre des circuits du développement durable organisés par Rhône-Alpes Environnement
- Visitez Le centre Terre vivante, un site dédié à l'écologie pratique à Mens (38)
- Et baladez vous à Cenves en Beaujolais (69), une initiative globale développement durable.

Contact www.geneera.tv

AGENDA

15-17 septembre 2009 Centre de Congrès de Lyon

Congrès du gaz et Salon Expogaz

Contact www.congresdugaz.fr

www.expogaz-expo.com

16 septembre 2009

Journée du transport public

Contact www.journeedutransportpublic.fr

22-23 septembre 2009 - Alixan (INEED)

Colloque national du CIBE : "Ressources et approvisionnement en bois énergie"
En collaboration avec RAEE et avec le soutien de l'ADEME, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la Région Rhône-Alpes et la participation de FIBOIS Ardèche-Drôme

Contact inscriptions ATEE 01 46 56 35 41

Programme www.cibe.fr

24 septembre 2009

Bourg-en-Bresse (Alimentec)

Conférence « Méthanisation et industries agroalimentaires »

Contact Rhône-Alpes Environnement, SMTA-CEEI

30 septembre - 1^{er} octobre 2009

Villeurbanne

4^{ème} université d'été de l'environnement

Contact www.universite-ete-environnement.fr

1, 2, 3 octobre 2009

Château-Arnoux St Aubans (04)

19^{èmes} rencontres de l'environnement

Contact ARPE PACA www.arpe-paca.org

27-29 octobre 2009 - Caen

2^{èmes} Assises Nationales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Contact www.assises-eedd-2009.fr

Jusqu'au 25 septembre 2009

Appel à projets Econ'home 2009

Rénovation de logements performants en énergie

Contact ALE Lyon - www.ale-lyon.org

La lettre d'information de Rhône-Alpes Environnement

- Directeur de la publication: Roger Léron
- Rédacteur en chef: Christian Labie
- Coordinatrice de l'édition: Sabine Berthaud
- Conception-Réalisation: Esprit Public
- Crédits photos: Magali Rougy, CMS Installation (ex EnRJ'NOV), Domaix (Weltec BioPower), Emmanuel Carcano, Tekhne Architecture, Mountain Wilderness, OPAC38
- ISSN : 1282-5832
- Rhône-Alpes Environnement
10, rue des Archers - 69002 Lyon
- Tél. : 04 78 37 29 14 - Fax : 04 78 37 64 91
- Courriel : raee@raee.org
- Site Internet : www.raee.org

Réhabiliter les quartiers dans l'esprit de l'éco quartier



Le défi « refaire la ville sur la ville », porté par la loi Solidarité et renouvellement urbain il y a 9 ans, est encore d'actualité aujourd'hui. Comment, en travaillant sur les quartiers existants, trouver une réponse au manque de logements, au vieillissement ou à la paupérisation de quartiers, améliorer la qualité de vie des habitants, rafraîchir la ville, faciliter l'animation et la solidarité dans les quartiers, réduire les distances quotidiennement parcourues, concentrer l'habitat et lutter contre l'étalement urbain, réduire le bilan global des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ?

C'est à ces questions que la centaine de participants à la conférence du 30 avril 2009 ont cherché à trouver réponse. Soutenue par la Région Rhône-Alpes et la SCET, la conférence était programmée parmi les travaux du groupe régional sur « l'urbanisme et le développement durable » animé par Rhône-Alpes Environnement dont l'ambition est de poser les termes du débat sur les questions émergentes en matière de développement durable et d'urbanisme et de permettre la mutualisation des cultures. Un « noyau » d'acteurs particulièrement impliqués dans le groupe (URCAUE, réseau A3, DRAC, CERTU, IERA, VAD, CRDSU, ARRA HLM, Région, Grand

Lyon...) a contribué à l'élaboration du programme, mettant en avant les travaux des villes d'Aix-les-Bains, Saint-Etienne, Rennes, Bourgoin-Jallieu, Grenoble, Genève.

En Rhône-Alpes, un certain nombre d'opérations d'aménagement en rénovation urbaine ou en procédures réglementées a permis de faire des avancées concrètes en matière de qualité environnementale sur des quartiers existants depuis les aspects énergétiques, de déplacements, de gestion de l'eau et d'espaces verts... Le savoir-faire technique se met en place et la question est maintenant celle de la maîtrise des coûts pour permettre à tous l'accès à ces travaux et à ces éco quartiers.

Si le travail est urgent, il est aussi impératif de tirer les enseignements des réalisations en vue de réduire les coûts et d'augmenter la performance des travaux. Il faut aussi adapter les techniques et les pratiques, permettre la professionnalisation des artisans et prendre le temps de donner la parole aux habitants.

Là où la place de l'acteur public (collectivité, Etat, bailleur...) est moins évidente du fait d'une maîtrise foncière privée importante, ou lorsqu'il n'y a pas d'interlocuteur unique face à la collectivité, il s'agit d'adapter, diversifier et inventer des dispositifs pour mobiliser les acteurs du quartier et les opérateurs de la construction. S'appuyer sur un processus participatif devient alors indispensable pour apporter une « expertise d'usage » et transmettre les messages sans discontinuité depuis la collectivité jusqu'aux ménages. Ce sont bien les initiatives privées de rénovation, mais aussi les comportements individuels qui feront infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre. Une coordination des politiques, la mise en place de guichets uniques, une implication des acteurs faciliteraient l'accès à l'information et aux aides financières et le passage à l'acte.

Rappelons que les consommations énergétiques et les rejets de CO₂ imputables aux ménages pour le logement et pour les déplacements sont du même ordre de grandeur. (source : étude Lille Métropole)

En d'autres termes, les efforts sur la performance énergétique d'un bâtiment peuvent être anéantis par les déplacements quotidiens d'un ménage qui habite en zone péri-urbaine. Or, le thème des déplacements est insuffisamment pris en compte dans les questions de réhabilitation des quartiers et nécessite d'être associé aux travaux sur la mixité des fonctions.

Enfin, comme pour les déplacements, les travaux sur la biodiversité relèvent d'une approche à l'échelle de l'aire urbaine et de la ville. Le travail sur le quartier ne peut donc se faire sans une réflexion plus globale.

En savoir plus - Recueil des interventions de la conférence du 30 avril : www.ddrhonealpesraee.org (Actions thématiques, Aménagement, patrimoine et urbanisme)

Contact Rhône-Alpes Environnement - Laurence Monnet

Participez au concours

« Energies d'Aujourd'hui Rhône-Alpes 2009 »



La Région Rhône-Alpes et la délégation régionale de l'ADEME lancent la 11^{ème} édition du concours « Energies d'aujourd'hui Rhône-Alpes ».

Ce concours se déroule en partenariat avec la 12^{ème} édition du concours national « Habitat solaire, habitat d'aujourd'hui » organisé par Observ'ER.

Le concours « Energies d'aujourd'hui Rhône-Alpes » récompense des réalisations et démarches exemplaires territoriales dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la conception bioclimatique, de la gestion des déplacements.

Il est ouvert aux particuliers, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, entreprises, architectes désireux de concourir dans l'une des catégories suivantes :

1. Réalisation éco-énergétique exemplaire dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de la conception bioclimatique, de la gestion des déplacements.

Ces réalisations devront justifier d'au moins une année de fonctionnement.

2. Démarche exemplaire territoriale de promotion, démonstration, sensibilisation, concertation, communication dans les mêmes domaines que ceux énoncés ci-dessus.

Ces démarches devront pouvoir justifier de résultats quantitatifs et qualitatifs.

Comment participer ?

Le dossier de candidature sera prochainement disponible sur le site www.raee.org/concours2009.

Pour concourir, il vous suffit de remplir ce dossier de participation **avant fin octobre 2009** et de compléter votre inscription par l'envoi par courrier de photos et des justificatifs demandés.

Contact Rhône-Alpes Environnement - Sabine Berthaud

1 : Maison Carcano, Mens (38) - Lauréat Concours 2009

2 : Groupe scolaire Va ncia, Rillieux-la-Pape (69) - Lauréat Concours 2009

3 : Concours « Changez d'approche », Mountain Wilderness - Lauréat Concours 2009

4 : Agenda 21 local OPAC 38 - Lauréat Concours 2009